



**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No 59/14  
au Conseil Communal

**Demande d'autorisation de dépassement du budget 2014  
de CHF 93'750.- pour le versement de subventions  
communales relatives à des projets privés d'efficacité  
énergétique et d'énergies renouvelables**

**Dominique-Ella Christin, Municipale**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

La Municipalité a mis sur pied une politique d'allocation de subventions communales relatives à l'encouragement de projets privés d'efficacité énergétique et de production et d'utilisation d'énergies renouvelables. Celle-ci a été instaurée dès janvier 2012 suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis No 6/11 autorisant l'inscription au budget de fonctionnement d'un montant de CHF 100'000.-- par année pendant 5 ans (2012-2016) pour ces subventions.

Le présent préavis a pour objet la demande d'autorisation de dépassement du budget 2014 de CHF 93'750.-- pour le versement de subventions communales relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Cette démarche s'appuie d'une part sur le fait qu'en 2012 les sommes budgétées n'ont pratiquement pas été utilisées, et d'autre part sur le respect de l'enveloppe globale de CHF 500'000.-- sur 5 ans.

## 2. Contexte

Toute demande de subventions pour des travaux fait l'objet de deux décisions municipales.

- Avant le début des travaux, **acceptation du dossier** de demande de subvention. Les conditions générales d'octroi des aides financières sont celles de la directive municipale en vigueur au moment de l'acceptation du dossier.
- Après la fin des travaux, **versement de la subvention**. Il est clairement indiqué dans le formulaire de demande de subventions que celles-ci sont versées dans la limite du budget communal annuel.

La directive municipale explicite clairement les objets pouvant être subventionnés ainsi que les conditions d'octroi des aides financières et est revue lorsque des changements sont introduits.

Le programme de subvention a démarré lentement. En effet, en 2012, seul CHF 4'500.-- ont été versés, et ceci pour des subventions pour des vélos électriques. Pour les projets impliquant des travaux, quelques demandes de subventions ont tout de même été acceptées par la Municipalité en 2012, mais ces montants ont été versés en 2013 seulement.

Dès 2013, les subventions communales pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques ont connu un vif succès, sollicitant une grande partie du budget. Ainsi, en automne 2013, les conditions d'octroi de subvention pour ce type d'installations ont été revues à la baisse, avec un effet incitatif préservé et une nouvelle directive est entrée en vigueur. Les montants versés en 2013 se sont élevés à CHF 101'750.--.

Fin mai 2014, les montants versés pour les subventions s'élevaient déjà à environ CHF 90'000.--. Le budget communal annuel étant pratiquement épuisé, les nouvelles demandes de versement de la subvention pour des travaux terminés ont été mises en liste d'attente pour être honorées en janvier 2015. Le montant total promis à ce jour, qui est encore à verser une fois les éléments de fin de travaux fournis est de CHF 88'000.--. L'acceptation de ce préavis permettrait de verser ces subventions en 2014 aux personnes qui termineront leurs travaux encore cette année et ainsi de libérer les CHF 100'000.-- de l'année 2015 pour des nouvelles demandes.

